

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 04/pfu/187505
Réf DMS : HV/2043-0357/03/2008-006PU
Réf CRMS : AVL/KD/BXL-3.68/s.428
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Square du 21 Juillet. Placement de deux bustes de l'artiste russe A. Bourganov.
Avis conforme (*Dossier traité par Mme C. Defosse – DU et M. H. Vanderlinden - DMS*).

En réponse à votre lettre du 23 janvier 2008, en référence, reçue le 30 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 février 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

Pour rappel, la CRMS a émis, en séance du 22 août 2007, un avis de principe favorable sur l'installation, square du 21 Juillet (inscrit sur la liste de sauvegarde), de deux bustes offerts par la Ville de Moscou à la Région de Bruxelles-Capitale à l'occasion du 150^e anniversaire des relations diplomatiques entre la Russie et la Belgique, sous réserve que toutes les précautions soient prises pour préserver les lieux durant le chantier nécessaire à l'installation des sculptures (entrée du site, chemins, plantations, placement des fondations, etc.).

Réalisés en bronze par le sculpteur Alexander Bourganov, à l'effigie du Tsar Alexandre Ier et du Roi Léopold Ier, les bustes qui mesurent chacun 2,60m de haut sont actuellement stockés dans un entrepôt de la Région. L'emplacement qui leur serait attribué se situe à proximité immédiate de l'entrée principale, derrière les grilles, en bordure des parterres situés de part et d'autre du chemin axial, au milieu de plantations basses (hortensias et viornes).

La CRMS est à présent invitée à émettre un avis conforme sur la demande. Elle réitère donc son accord et la même réserve concernant la préservation des lieux durant le chantier.

Par ailleurs, comme l'Institut Bruxelles-Environnement, gestionnaire du parc, et la DMS, la Commission demande d'utiliser des fondations en béton armé préfabriqué pour éviter tout dégât au site.

Par conséquent, la Commission émet un avis favorable sous réserve.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden).

G. STEGEN
Vice-Président